

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

Les travaux hydrauliques du Saut-Mortier. — Le lac de Chalain. — Etablissement d'une chute d'eau. — Barrage et canaux. — Une source inépuisable de travaux. — Le métal déployé. — Ses multiples applications.

Les travaux hydrauliques nous ont toujours paru de nature à intéresser tous les constructeurs et surtout ceux de la région lyonnaise qui, voisins des contrées montagneuses de l'Isère, de l'Ain et de la Haute-Savoie, sont aux premières places pour suivre et apprécier l'exécution de ces importantes entreprises.

Aussi nous ne manquerons pas, chaque fois que des travaux de ce genre seront exécutés dans notre région, d'en décrire les grandes lignes, en insistant particulièrement sur le mode d'exécution des ouvrages que comportent toujours de pareilles installations, tels que barrages de prise d'eau, canaux d'amenée et de fuite, tunnels, déversoirs et autres dispositions spéciales.

Aujourd'hui nous parlerons de la création de la chute sur la rivière d'Ain destinée à fournir la force motrice à l'usine électrique du Saut-Mortier.

Cette usine, destinée à distribuer l'énergie électrique soit pour l'éclairage, soit pour le travail mécanique dans toute la région comprise entre les villes de Saint-Claude, Moirans, Orgelet, Oyonnax, dans un rayon de 20 kilomètres environ, devra fournir une puissance de 3000 chevaux.

Le régime de l'Ain est torrentiel et le débit de cette rivière, qui peut s'élever en temps de crue à 700 mètres cubes par seconde, se réduit à 4 mètres à l'étiage. Avec ce débit minimum et la chute de 19 mètres que l'on pouvait créer au Saut-Mortier, on n'aurait obtenu qu'une puissance de 600 chevaux absolument insuffisante pour l'exploitation que l'on avait en vue.

Il fallait donc augmenter le débit à l'étiage et, pour cela, emprunter le volume d'eau complémentaire à un réservoir capable de porter à 16 mètres cubes le débit disponible au Saut-Mortier.

Or il existe, en amont du Saut-Mortier et à 300 mètres de la rivière d'Ain, un réservoir naturel, le lac de Chalain, dont la superficie est de 203 hectares et la profondeur de 34 mètres.

La Société « l'Union Electrique », concessionnaire de la chute de Saut-Mortier, songea donc à utiliser cette réserve d'eau, en en dérivant un tiers seulement, soit 20 millions de mètres cubes, au moyen d'un souterrain ouvert dans les alluvions séparant le lac de la rivière et d'un puits pratiqué dans le fond même du lac et communiquant par des vannages avec le souterrain.

La chute, comme on sait, est donnée par la différence de niveau de l'eau à l'origine de la prise d'eau et à l'aval de l'usine. Si l'on se contentait de capter l'eau sur la berge naturelle de la rivière, la chute serait simplement égale au produit de la distance comprise entre ces deux points de départ et d'arrivée par la pente moyenne de la rivière. Mais encore faut-il en déduire la différence de niveau entre les deux extrémités du canal d'amenée, résultant de la pente nécessaire à l'adduction de l'eau motrice.

Dans le cas qui nous occupe, le parcours de la rivière entre le barrage et l'usine étant environ de 1500 mètres, et la pente moyenne de 0^m003, la différence de niveau aurait été de 4^m50 seulement, si l'Ain ne présentait pas sur ce parcours et, notamment au Saut-Mortier, des rapides qui augmentent notablement la différence de niveau total.

Quant à la chute perdue par la pente du canal d'amenée, elle est réduite autant que possible en établissant un minimum d'inclinaison du radier du canal qui, dans le cas actuel était fixé à 0^m0003 par mètre. La chute totale sur un parcours de 1500 mètres était donc de 0^m75 seulement.

* *

Quoi qu'il en soit, ces considérations montrent que, sauf dans le cas où l'on utilise des torrents, ou même de véritables cascades, on est obligé, pour créer une chute d'une certaine valeur, comme celle de 19 mètres réalisée dans l'installation qui nous occupe, de relever le plan d'eau en amont au moyen d'un barrage.

Celui du Saut-Mortier a été établi à 1500 mètres environ en amont de l'emplacement de l'usine, dans une partie rétrécie de la rivière où les deux rives, constituées par des escarpements rocheux, fournissent de solides points d'appui, sur lesquels vient s'arc-bouter le mur de barrage formant en élévation un cintre de 3 mètres de flèche.

La hauteur totale est de 10 mètres, la largeur en crête est de 3 mètres et va en croissant jusqu'à la base. L'ouvrage, en maçonnerie de mortier de ciment Portland, est couronné en crête par de gros libages de 700 à 1000 kilogrammes. L'étanchéité est complètement assurée par un enduit en ciment de 0^m03 d'épaisseur recouvrant toute la face amont du barrage.

Pour se mettre à l'abri des crues subites pendant la construction de cet ouvrage, on avait ménagé dans le barrage une ouverture de 2^m50 que l'on devait obstruer à la fin des travaux à l'aide d'une vanne portière couchée en attente sur le fond du lit. Mais cette vanne fut soulevée au dernier moment par une crue et elle se releva contre le cadre de l'ouverture. Malheureusement une pièce de bois interposée entre la vanne et le cadre ne permit pas la fermeture hermétique de l'ouverture. On dut par suite, après avoir partiellement aveuglé la voie d'eau, élever rapidement un masque en maçonnerie de ciment prompt, et l'on put ensuite, à l'abri de ce bouclier, terminer facilement, à sec, le remplissage de l'ouverture.

A droite du barrage se trouvent les vannes de décharge, et, contre le rocher, la tête du canal d'amenée. Celui-ci présente une section rectangulaire de 4^m50 de largeur avec un tirant d'eau de 2^m30. Il est construit en maçonnerie, sur le flanc d'un coteau rocheux; le mur ou bajoyer du côté de la vallée a 1 mètre d'épaisseur à la crête et 2^m55 de hauteur au-dessus du rocher sur lequel il est fondé. Du côté du rocher, le revêtement présente une épaisseur de 0^m40 en moyenne. Toutes les parois intérieures sont recouvertes d'un enduit de 0^m03 en ciment afin de faciliter l'écoulement de l'eau et d'augmenter ainsi le débit du canal.

Le canal est à découvert sur la plus grande partie de son parcours, toutefois, il a été recouvert d'une voûte en maçonnerie sur une fraction d'un parcours de 25 mètres, passant au pied de talus élevés pouvant faire craindre des éboulis et d'une voûte en ciment armé sur l'autre partie de ce passage.

Dans le voisinage de l'usine, le terrain forme un contrefort con-

stitué par de gros blocs éboulés du sommet de la côte. Pour traverser cette région, on a dû établir le canal en souterrain sur un parcours de 125 mètres. Cet ouvrage présente un profil intérieur, circulaire, de 3^m80 de diamètre, le revêtement maçonné de 0^m70 d'épaisseur repose sur un massif de béton dans les parties les plus perméables.

* *

L'usine génératrice est établie sur une bande étroite de 15 mètres de largeur seulement, comprise entre la colline et la rivière. Cet emplacement restreint ne laissait pas que de présenter quelques difficultés au point de vue de la construction de l'usine. Le canal de fuite a été ménagé dans le sous-sol de l'usine, longitudinalement et du côté le plus rapproché du rocher, pour éviter les difficultés que l'on aurait rencontrées pour l'épuisement des fouilles, si celles-ci avaient été pratiquées dans le voisinage de la rivière.

Les turbines se trouvent ainsi placées directement sur la voûte qui se trouve percée, suivant une même directrice, par deux ouvertures de 1 mètre de diamètre, donnant passage aux deux tubes de succion servant à l'évacuation de l'eau de chaque turbine. Cette disposition peu rationnelle, mais imposée par les nécessités de la situation, a l'inconvénient d'affaiblir la résistance de la voûte au droit de chaque turbine, et l'on dut, pour y remédier, donner aux reins de cette voûte un surcroît notable d'épaisseur.

On voit par ce nouvel exemple quelle est l'importance et la variété des travaux nécessités par les aménagements d'une usine hydraulique pour la génération de l'énergie électrique. Nous avons passé en revue successivement le barrage, les canaux d'amenée à ciel ouvert et en souterrain, et l'usine, sans parler des ouvrages accessoires, tels que déversoirs et vannes, disposés de distance en distance sur tout le parcours du canal, pour en régulariser le débit en toute saison. Enfin, pour être complet, nous devons encore mentionner un pertuis de navigation qui a été ménagé sur la gauche du barrage, de manière à permettre le flottage des radeaux au passage du barrage.

Nos entrepreneurs doivent donc trouver dans ces travaux, qui intéressent tout spécialement notre région, une source inépuisable et féconde, qu'ils sont à même, plus que tous autres, d'exploiter au plus grand profit de leur industrie.

* *

On utilise depuis quelque temps, dans l'art de la construction, un nouveau produit industriel connu sous le nom de métal déployé. C'est une sorte de treillis obtenu mécaniquement et qui est destiné à remplacer les ossatures métalliques de systèmes variés qui sont mises en œuvre dans les ouvrages en ciment armé.

Ce qui caractérise ce système, c'est que les mailles du treillis sont découpées en pleine tôle, à l'aide d'une cisaille spéciale et sans aucun déchet de matière.

Pour se rendre compte de la nature de ce treillis et du mode de fabrication, imaginons une tôle d'acier de 3 à 4 millimètres d'épaisseur, placée sur la table d'une machine à cisailer, de telle sorte qu'elle présente une bande de 3 millimètres par exemple, en saillie sur le bord de ladite table. La cisaille pratique dans la tôle une incision ou plutôt plusieurs incisions en nombre égal à celui des couteaux qui doit correspondre au nombre des mailles occupant toute la longueur de la tôle.

La cisaille détache ainsi sur le bord de la tôle des bandes de 3 millimètres de largeur, ayant la longueur d'une maille et séparées par le petit espace plein correspondant aux nœuds qui séparent ces mailles deux à deux. La cisaille est pourvue en outre de couteaux repousseurs dont le profil représente les deux côtés adjacents du losange d'une maille.

Ces couteaux, appuyant sur les bandes détachées, les refoulent verticalement, et le résultat est la formation d'un premier feston

bordant la tôle d'acier. Puis la tôle avance mécaniquement de l'épaisseur d'une seconde bande, perpendiculairement aux couteaux, tandis qu'il se produit automatiquement un déplacement de la tôle parallèlement au découpage et égal à la moitié de la longueur des mailles.

On conçoit alors que, le jeu des couteaux venant à se répéter, les incisions des bandes nouvelles seront intercalées entre les premières, et les festons repoussés venant se juxtaposer à ceux de la première bande, l'ensemble formera une suite de losanges complets représentant la première ligne de mailles du treillis.

On obtient ainsi des armatures en fer de toute pièce, qui peuvent être employées directement et sans avoir recours à des spécialistes, contrairement à ce qui a lieu pour les constructions en béton armé.

Le métal déployé peut être utilisé pour préparer des poutres armées, comme dans les systèmes Hennebique, Coignet et autres, mais cette application présente des difficultés assez grandes dans l'exécution, et on réserve plutôt les armatures métalliques pour la construction des planchers, plafonds et cloisons.

On constitue ainsi des planchers en béton armé de fer déployé posés sur des poutrelles en fer profilé, jusqu'à des portées de 4^m50, pour toutes les charges courantes. Pour constituer les plafonds, le fer déployé est suspendu au-dessous des poutrelles par l'intermédiaire de minces fer plat.

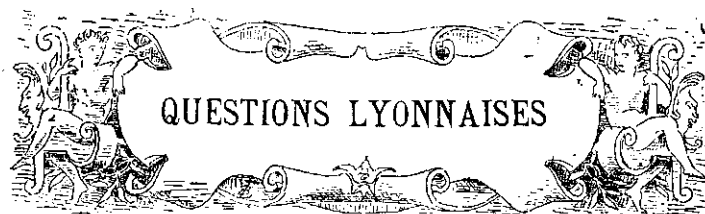
On obtient ainsi des plafonds parfaitement lisses, qui ne présentent jamais de fissures, et on réalise, par l'intervalle compris entre le plâtre du plafond et le béton armé supportant le plancher, des entrevous parfaitement sourds et remplaçant avantageusement les garnissages ordinaires.

En outre, de tels planchers résistent victorieusement à la température des foyers d'incendie et aux refroidissements brusques des jets d'eau des pompes.

Les applications du métal déployé sont considérables; il a été notamment employé à l'Exposition, dans le palais des Mines et de la Métallurgie, où la surface de métal déployé utilisé pour le recouvrement des constructions en fer, soit pour les plafonds, soit pour les toits, s'est élevée à 600.000 mètres carrés.

On peut ainsi construire des murs creux compris entre deux feuilles de métal déployé recouverts d'enduits; la légèreté et la rigidité de pareilles constructions, et surtout la rapidité que comporte leur exécution, font de ce métal déployé un produit précieux, auquel les architectes et les entrepreneurs ne manqueront pas de recourir dans toutes les circonstances où il s'agira d'entreprises exigeant la triple condition de solidité, de rapidité et de bon marché.

DARYMON.



ET LES PASSAGES A NIVEAU ?

Le fameux projet de suppression des passages à niveau, qui a occupé depuis si longtemps l'attention publique, semble définitivement repoussé aux calendes grecques.

On connaît les récentes circonstances qui ont amené un temps d'arrêt à la poursuite de cette affaire, circonstances qui paraissent avoir donné le coup mortel à cette malheureuse entreprise; nous n'y reviendrons pas.

Mais si nous croyons inutile de récriminer de nouveau sur les lenteurs et erreurs impardonnables de l'administration, erreurs

accumulées comme à plaisir par la plus naïve des municipalités, il nous sera permis, cependant, d'examiner quels seraient les moyens d'atténuer les graves inconvénients qui résultent de ces barrières arrêtant la circulation aux portes de la ville.

Les passages à niveau sur nos artères de plus en plus fréquentées commencent à devenir impraticables à certaines heures; après des attentes prolongées, que la Compagnie du Chemin de fer P.-L.-M. s'inquiète fort peu d'atténuer par une organisation plus judicieuse de ses services, attente atteignant parfois une vingtaine de minutes, les encombrements deviennent, tels que les plus grands dangers sont à craindre. Que sera ce lorsque la nouvelle ligne de Sathonay à Bourg aura été mise en exploitation et, lorsque la presque totalité des trains à marchandises emprunteront les voies ferrées de la rive gauche, comme il en est fortement question.

La situation sera vraiment intolérable, et les administrations en cause semblent se préoccuper fort peu de cette grave éventualité!

Nous ne prétendons pas indiquer des moyens propres à obvier dans une large mesure à ces inconvénients, lesquels ne disparaîtront qu'avec la réalisation du projet de suppression des passages à niveau, mais nous croyons qu'il serait possible d'imposer à la Compagnie P.-L.-M. l'observation de certaines dispositions indispensables pour améliorer au moins cet état de choses, dès maintenant, sans attendre l'achèvement problématique des travaux en projet.

En premier lieu, il faudrait carrément limiter les manœuvres des trains à marchandises entre les grandes artères; l'espace est suffisant pour cela, et le service de l'exploitation ne peut invoquer aucune impossibilité ou gêne quelconque pour se soustraire à cette obligation éventuelle.

En second lieu, il faudrait limiter le nombre des trains de marchandises pouvant emprunter le tunnel de Saint-Clair pour se diriger sur la gare de la Mouche ou toute autre destination, sans avoir à s'arrêter à la Part-Dieu. En un mot, il faudrait se borner à n'envoyer par cette voie que les trains strictement destinés à déposer des marchandises à la gare de la Part-Dieu ou à y subir une décomposition partielle ou un triage.

On pourrait encore demander au chemin de fer d'organiser son service de trains de marchandises de manière à ce que Lyon soit desservi, autant que possible, par des convois qui lui seraient uniquement destinés, c'est-à-dire que cette administration devrait chercher à ne pas avoir trop de convois à décomposer ou à trier dans l'agglomération lyonnaise.

Enfin, il faudrait voir s'il ne serait pas possible d'établir à peu de frais des voies provisoires permettant de supprimer facilement le passage à niveau le plus encombré, celui du cours Lafayette, où l'opération pourrait se faire sans nécessiter de longues formalités, les nouvelles lignes pouvant être reportées à quelques mètres vers l'est, sans quitter les terrains repris par la ville au domaine et sans nécessiter d'expropriation.

Il nous semble que les administrations intéressées trouveraient facilement une base d'entente permettant une telle solution; quant aux dépenses à engager de suite, elles seraient régularisées ultérieurement au moment de l'exécution définitive du projet, ou couvertes au moyen de ressources spéciales.

La question vaut la peine d'être sérieusement examinée, et nous espérons que la municipalité aura à cœur de s'y intéresser, avec le ferme désir d'aboutir à une solution rapide donnant satisfaction à la population lyonnaise.

SINÉD.

DE L'ASSURANCE

Contre les Accidents du Travail

L'article que nous avons publié sur l'AUXILIAIRE, dans notre numéro du 16 mars, nous a valu, de la part de quelques-uns de

nos lecteurs, des demandes de renseignements sur l'organisation de cette Société d'assurance.

Nous ne pouvons que prier nos correspondants de s'adresser personnellement à la direction, 41, rue Mercière, à Lyon, où toutes indications leur seront fournies sur les conditions d'admission et sur les tarifs appliqués à chaque groupe d'entreprise.

Ce que nous croyons pouvoir leur affirmer, c'est qu'ils trouveront à l'AUXILIAIRE toutes les garanties désirables, les cotisations payées par les Sociétaires, à chaque trimestre échu, dépassant de beaucoup les besoins éventuels des deux services: 1° risques des ouvriers; 2° risques des tiers.

En effet, pendant les 18 premiers mois d'exercice, ces cotisations ont atteint un chiffre important. De nombreux sinistres ont été payés, et les réserves légales ou statutaires largement dotées.

On nous assure en outre que, en tenant également compte des sinistres restant à régler, évalués au maximum, le bilan de fin 1900 présentera encore un excédent de recettes permettant, d'ores et déjà, d'envisager la possibilité de réduire le taux des cotisations et d'amortir graduellement le cautionnement.

A ces garanties d'ordre matériel viennent s'ajouter celles, non moins appréciables, tirées du caractère quasi familial de l'Association, dont tous les membres, groupés dans un périmètre peu étendu, se connaissent et ont à cœur d'apporter un concours loyal à l'œuvre commune.

C'est le même esprit qui inspire aussi l'administration de l'AUXILIAIRE dans ses rapports avec les sociétaires.

Là, pas de déchéances brutales invoquées à l'aide d'ingénieuses subtilités dont la recherche est trop souvent facilitée par les obscurités voulues des clauses de certains contrats. La sincérité est de règle et les cas de faute lourde pouvant entraîner la déchéance sont soumis à l'Assemblée générale.

Afin de dissiper certains bruits persistants et de nature peu bienveillante, nous sommes autorisés à affirmer que la Société l'AUXILIAIRE actuelle n'a aucun lien ni rapport avec l'AUXILIAIRE ancienne, déclarée dissoute le 30 juin 1899.

Nous ne saurions mieux terminer cette causerie qu'en priant nos lecteurs, membres de la Société, de soutenir hautement l'œuvre si laborieusement créée par eux et d'aider à grandir son succès en la faisant connaître à leurs amis du bâtiment.

Un Sociétaire, X...

HEIDELBERG



IMPRESSIONS DE VOYAGE



Heidelberg ! Heidelberg, de ta vaste ruine
Mon esprit étourdi que ta beauté fascine
Se souviendra toujours, et mes yeux éblouis
Verront longtemps encor, comme en un rêve étrange,
Tes gigantesques murs dont le contour se change,
A l'heure où l'âme rêve, en dessins inouis.

Ils verront tes piliers, fantastique assemblage
De Termes et de Dieux, de femmes d'un autre âge
Qui portent fièrement, sans fléchir sous le poids,
Les arceaux élancés, les fortes architraves
Où pendent, se mêlant, gracieuses épaves,
Le lierre et les fleurons qui couvrent leurs parois.

Ils verront se dresser, entre les arcatures
Des portiques à jour tout remplis de verdure,
Et bravant les autans,
Ces mille déités qui, debout sur leurs plinthes,
Semblent, jeunes toujours, résister aux atteintes
Des hommes et du temps.

Et plus haut, s'élevant à travers les espaces,
Balafrés çà et là de profondes crevasses
Et tout couverts de mousse,
Les attiques chargés d'armures féodales,
D'arabesques, de fleurs devenues rivales
Dessous l'herbe qui pousse.

Devant tant de beautés, quand mon esprit s'abîme,
Mon crayon, que j'ai pris pour dessiner la cime
De ce burg élancé, s'oublie en son chemin
Et jette sur l'album, en traduisant mon âme,
Non son architecture et le contour qui charme,
Mais les pensers qu'inspire l'édifice divin.

Mon crayon, pourrait-il rendre cette harmonie,
Pourrait-il retracer la couleur et la vie
Eclatant sur ces murs,
Le lierre qui se tord autour de la colonne
Et ces éclairs soudains qu'un brillant soleil donne
Sur ces frontons si purs ?

C'est notre âme qui doit, quand la chose est si belle
A défaut de la main qui, lors, devient rebelle,
En évoquer l'accent,
Mais, hélas ! en brisant mon crayon d'architecte,
Il ne me reste pas la plume du poète.
Mon vers est impuissant.

D'où vient que temps et hommes acharnés sur la pierre,
Ne font que lui donner une beauté plus fière,
En la brisant partout,
Et que l'esprit qui sait compléter l'édifice
Le fait trois fois plus grand, malgré sa cicatrice,
Que lorsqu'il fut debout ?

C'est qu'alors ce n'est plus pour l'artiste qui rêve
Seulement un palais dont la chute s'achève
Avec l'oubli du nom du comte ou du baron ;
C'est l'histoire d'un temps qu'ainsi que dans un livre
Nous lisons tout entière et nous faisons revivre
Dans un passé lointain, sous les murs du donjon.

C'est ainsi que perdu, seul, dans ma rêverie,
J'évoquai d'Heidelberg, dans mon âme ravie,
Les anciens souvenirs,
Et je voyais marcher, tenant en main l'épée,
Le seigneur palatin que la foule assemblée
Saluait, sans sourirs.

La bannière s'agite et les trompettes sonnent ;
Les murs sont tout remplis du bruit soudain que donnent
Les sabots des chevaux et les voix de l'airain ;

Et le cri des archers qui, sous la porte basse,
Se répondent entr'eux, dit à la populace
Que le duc revient, victorieux et craint.

Pendant que mon esprit continuait son rêve,
Voilà que, secouant la poudre qu'il soulève,
Des haillons sur le dos,
Un vieux pâtre suivi de sa chèvre qui broute
A passé devant moi et parcouru la route
Où passait mon héros !

G. GEORGE.

Heidelberg, 1898,

Un Hôtel modèle à New-York.

New-York va posséder un nouvel hôtel, à appartements, qui sera unique au point de vue de la construction et de l'aménagement intérieur.

Le nouveau bâtiment, qui comptera seize étages, dont les trois premiers en granit et les autres en calcaire, sera la plus haute construction de ce genre dans la cité.

Les frais d'édification de cet hôtel, dont les plans sont dus à MM. Trowbridge et Livingston, sont évalués à environ 1.250.000 dollars, sans compter 750.000 dollars, prix du terrain.

Le rez-de-chaussée sera à destination de restaurant et café, avec palmarium et plusieurs salles de réception réservées aux amis des clients de l'hôtel. Au premier seront des salons particuliers, des salles de lecture et bibliothèques. Les 14 autres étages comprendront des appartements de 2, 3, 4, 9 et 18 pièces. A noter que le cube de ces appartements de 18 pièces sera plus considérable que celui d'une maison ordinaire américaine à 5 étages.

Au nombre des installations extraordinaires de cet hôtel, il convient de citer deux ascenseurs électriques emportant sur des tables chauffées électriquement les mets de la base au faite du bâtiment, en l'espace d'une minute et demie — 14 étages. Il y aura un garde-manger frigorifique, une installation complète d'électricité et un service spécial téléphonique. L'eau sera fournie par un puits artésien.

On compte que l'hôtel pourra être habité en septembre 1902.

Pour se faire une idée de la quantité de fer et d'acier qui sera utilisée pour la construction, disons qu'il en a été passé un marché de 4.000 tonnes.

Société Lyonnaise des Beaux-Arts

LE SALON : L'ARCHITECTURE

— SUITE —

Nous aimons mieux le projet de M. Le Nail, dont nous reproduisons dans ce numéro l'ensemble et des détails de vantaux ; l'examen attentif auquel on peut se livrer au Salon ne fait que confirmer notre étonnement de ce qu'un tel projet, témoignant d'une conception artistique appréciable, n'ait pas été primé. Ne réveillons pas les polémiques du concours... L'entrée des Légionnaires est conçue en grande barrière monumentale à trois portes, séparées les unes des autres par des pilastres en fer surmontés de globes électriques, celle centrale, plus large que les deux autres, et couverte en arc décoratif ; au-dessus des deux autres portes règne un linteau élégamment décoré. Cette triple entrée est flanquée de part et d'autre d'une porte à piétons. En résumé, projet conçu et présenté avec art, se tenant bien comme décoration, poussé

même peut-être à l'excès, mais dénotant un travail consciencieux de dessinateur.

Comme de coutume, MM. Cateland exposent leurs concours de la Société académique d'architecture ; c'est aussi, comme tous les ans, un superbe et long travail ; ils sont passés maîtres en ce genre, l'archéologie pour eux n'a pas de secrets. Le travail en collaboration d'idées, surtout entre frères, favorise l'éclosion des relevés ou projets que nous revoyons annuellement avec tant de plaisir au Salon. Nous ne reviendrons pas sur ces projets dont on a fait des éloges justifiés au moment de la distribution des prix de la Société académique d'architecture.

Puisque nous en sommes à l'archéologie, parlons des superbes relevés de MM. Marcon et Chaudier, toujours en collaboration ; ces relevés sont dessinés à la plume et rendus au pinceau avec un brio qu'il fait plaisir de constater. Ils font valoir d'une façon parfaite les meurtrissures de sculptures qu'eut à subir le portail de cette *Eglise de Saint-Barnard, à Romans*. Ce n'est pas grand, il est vrai, mais ce qui est préférable, c'est bien.

Nous retrouvons MM. Robert et Chollat, en collaboration avec un *Projet de musée*, le plan est bien compris et très simple, n'était la maigreur de la galerie et de l'escalier trop étroit à côté des grandes salles d'exposition du rez-de-chaussée ; la façade est bien en proportion, sauf la toiture trop haute, sur laquelle il y aurait bien quelque chose à redire.

Un projet pour le même concours, signé de M. Labranche, sans collaborateur, se présente bien, avec un plan plus simple que dans le précédent, plus large cependant ; même chose pour la toiture, mais en sens contraire pour le pavillon ovale et vu de face, pourtant amené par la forme du plan.

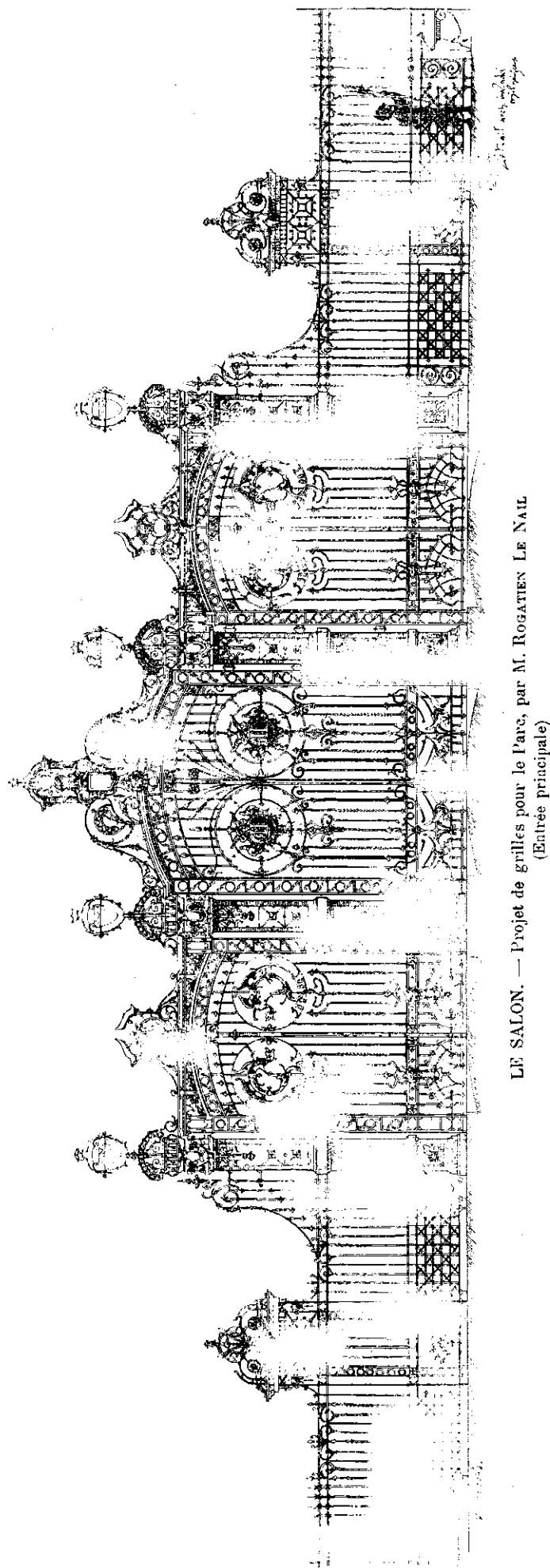
M. Giroud nous montre des œuvres exécutées et que tout le monde a déjà pu admirer ; d'abord les importants immeubles de rapport qu'il a édifiés avenue de Saxe, et dont nous avons donné les bow-windows dans notre numéro du 1^{er} juillet 1900 ; puis les grilles en fer forgé, d'un dessin si artistique, rue de Jarente, 18, et cours de la Liberté, parues dans nos numéros du 1^{er} janvier 1896 et du 16 décembre 1898.

M. P.-J. Bissuel nous envoie un *Fragment de frise du château de Gaillon*, excellent dessin de l'Ecole, fait pour le concours de la médaille d'émulation, fort bien traité, mais nous aurions mieux aimé quelque chose de plus architectural, c'eût été mieux dans le cadre.

Voici maintenant d'assez nombreux projets d'églises, d'abord ceux du concours de l'an dernier à Grenoble ; les concurrents, au nombre d'une cinquantaine, ne se sont vus attribuer que quatre prix et quatre mentions ; nous retrouvons ici deux des projets déjà jugés. Celui de M. Burband est simple comme plan, pas ou peu de décoration ; le fer est employé dans toutes les toitures ; les murs paraissent un peu minces pour une église et demanderaient plus d'épaisseur, comme ceux de M. Bolard, dont le projet nous semble bien compris ; son porche d'entrée lui donne un aspect plus monumental, se tient bien. Ces deux projets, en tout cas, se font remarquer par un consciencieux et long travail de dessinateur.

M. Duclos, un fervent du Salon, expose cette année une *Villa* au bord de la mer, avec loggia extérieure ornée de colonnettes ; effet élégant et ensemble du plan parfait ; sa large toiture surbaissée à auvents fait présager le Midi et le besoin de trouver de l'ombre. Le ciel bleu de l'aquarelle est mieux en harmonie que celui de M. Adé, d'Ancey, qui a dû prendre le lac pour la mer : rien de particulier pour cette *Villa*, sinon que l'excès de couleur lui donne des tons trop crus.

De M. Berger, la maquette du *Tombeau* élevé à Ecully au regretté sculpteur Arthur de Gravillon ; puis de M. Deville, qui traite l'aquarelle en artiste, un *Refuge dans la montagne* ; quoique le plan en soit très bien compris pour résister aux intempéries de

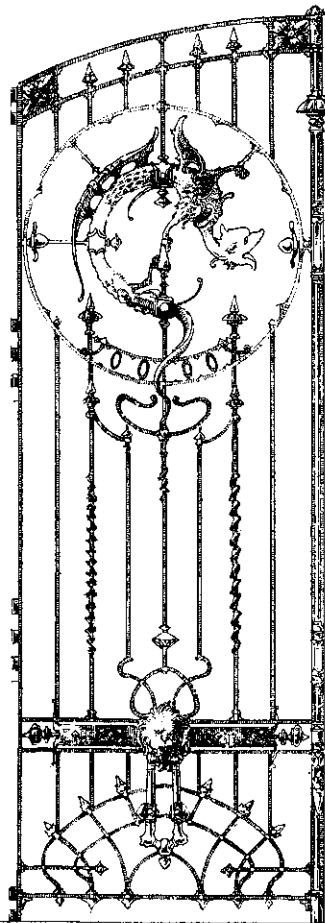
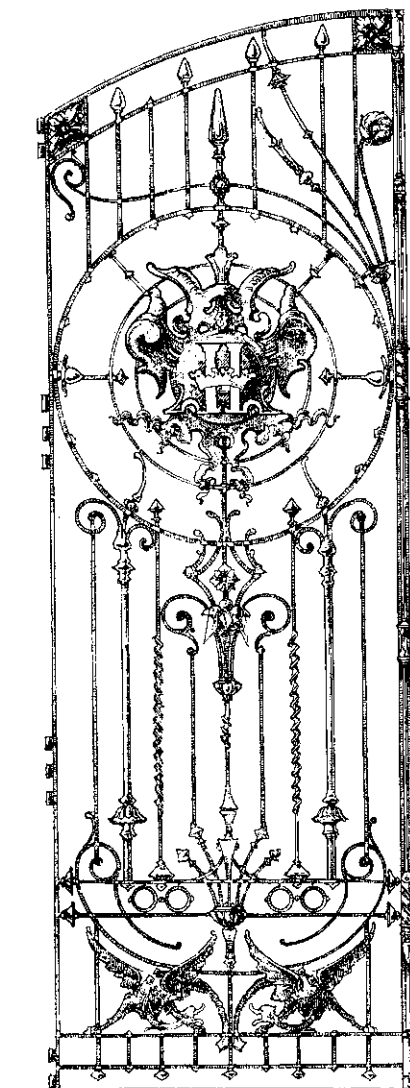


LE SALON. — Projet de grilles pour le Parc, par M. ROGATIEU LE NAIL
(Entrée principale)

la montagne, ce numéro pourrait aussi bien figurer dans la salle des aquarellistes que dans la section d'architecture.

Il y a une somme de travail considérable dans l'intéressant envoi de M. Méhu, plans, façades, coupes, détails, photographies, de la *Chapelle de Chalo-Saint-Mars*, qu'il vient de construire; les difficultés y semblent accumulées à plaisir, surtout dans la tourelle qui, bien que petite, renferme pourtant des morceaux d'étude surprenants; ce travail est digne de tous éloges.

Serions-nous à la veille d'avoir un *Stand* approprié aux besoins de la deuxième ville de France et de ses tireurs; ainsi



LE SALON. — Projet de grilles pour le Parc, par M. ROGATIEU LE NAUL.
Détails de la porte principale et des portes latérales.

nous ferait espérer le projet de M. Meysson, que nous connaissons déjà, quoique nouveau à Lyon; son succès au concours des grilles du parc de la Tête d'Or nous est encore présent à la mémoire. Très jolie façade, traitée un peu genre chalet, exposition avec larges consoles en bois peint et motifs en carreaux faïence de couleur.

Dans le même ton, M. Mériat, avec son *Pavillon de la Perse*, vu à l'Exposition de 1900.

Avec M. Thévenet, qui a envoyé deux relevés à la plume, rehaussés de crayons, *cour, montée du Change, n° 3*, et *cour de la Mairie d'Anse*, qui auraient pu être classés dans la série de dessins, aquarelles, etc., nous aurons terminé la revue de cette section, qui a présenté cette année, tant par le nombre que la qualité des envois un très réel intérêt, que nous espérons bien voir se soutenir les années suivantes.

ALAMBERT.

LE PORPHYROLITHE

Exposition Universelle de 1900 : Médaille d'or. — Brevet français du 27 janvier 1900.

Dans le mouvement scientifique si accentué du dernier quart du siècle écoulé, certaines industries ont fait des progrès considérables. Si la chimie et l'électricité ont tenu la tête de ce mouvement, les industries de la construction n'ont pas, dans la même mesure, bénéficié de cet essor.

Depuis quelques années cependant, nous avons signalé à l'attention de nos lecteurs des inventions nouvelles, des découvertes pratiques, des procédés intéressants témoignant non seulement des perfectionnements apportés à l'architecture intérieure ou exté-

rieure, mais du souci d'améliorer l'hygiène, le bien-être et la sécurité de nos habitations, et de faire disparaître les dangers ou les inconvénients que présentaient naguère les dispositions de nos demeures ou les matériaux employés à leur édification.

La préoccupation de la recherche des matériaux de construction a porté pendant longtemps principalement sur le gros œuvre; mais des besoins nouveaux ont créé des exigences nouvelles, dont les architectes et les entrepreneurs ont été amenés à tenir compte dans leurs projets ou travaux. Souvent même, loin de suivre cette évolution, ils l'ont devancée et se sont mis en quête de produits capables d'accroître, dans des conditions pratiques et économiques d'exécution, l'élégance, l'aspect artistique, le confort des immeubles confiés à leurs soins.

C'est ainsi que le *Porphyrolithe*, dont la découverte est récente, tend de plus en plus à être employé pour la confection des planchers et le revêtement des murs et des escaliers. Dans l'un et l'autre de ces cas, un de ses avantages primordiaux est de supprimer les joints des parquets et carreaux céramiques, repaires d'élection des microbes, qui en sont ensuite extraits avec les poussières pour répandre dans l'atmosphère les germes de maux redoutables. Étendu sur le bois, le béton, la brique, la céramique ou autres matériaux secs, en couches de 5 à 15 millimètres, le porphyrolithe forme une masse homogène et complètement imperméable, d'une cohésion et d'une adhérence absolues. Suivant l'épaisseur de la couche, le temps nécessaire à sa sécheresse varie de trois à cinq jours.

Des expériences faites sous le contrôle d'architectes et d'entrepreneurs et d'analyses pratiquées par les chimistes les plus compétents, nous avons pu conclure

aux résultats suivants :

Poids moyen par décimètre cube, 0 kg. 882;

Absorption d'eau: pour une durée de 40 heures d'immersion dans l'eau, il n'a augmenté en poids que de 1,75 pour 100;

Sa dureté tient le milieu entre le spath gypseux et le spath calcaire;

Sa cohésion est la même que celle de la corne;

Sa résistance à la traction est de 71 kg. 755 par cent. carré;

Sa résistance à la rupture de 177 kg. 57 par centimètre carré;

Sa résistance à la pression de 243 kg. 65.

Comparé au grès et à la brique cuite, il a donné les coefficients suivants :

	RÉSISTANCES		
	à la traction	à la rupture	à la pression
Porphyrolithe . . .	71 755	177 57	243 65
Grès	17 »	80 »	200 »
Brique cuite . . .	12 »	40 »	100 »

Des essais faits à l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, le 18 août 1899, ont donné, ainsi qu'il est constaté au procès-verbal, les résultats suivants, obtenus par le frottement d'une meule sablée sur la face inférieure d'un prisme chargé d'un poids constant de 250 grammes par centimètre carré. La couche enlevée au bout de 4000 tours représentant un espace de 6560 mètres parcouru en 2 heures avait une épaisseur respectivement de :

- 3 cent. 50 pour le porphyrolithe ;
- 7cm. » pour les carreaux de terre cuite de Montchanin ;
- 4cm.18 pour les carreaux de terre cuite de Marseille ;
- 2cm.40 pour la pierre de Souppes 1^{er} choix.

Au point de vue décoratif, le porphyrolithe se plie à toutes les exigences et s'obtient dans les teintes les plus diverses unies ou mélangées. Employé pour les parquets, il offre sur les planchers en bois l'avantage de l'incombustibilité, en même temps qu'à sa très grande résistance il joint la précieuse qualité d'être, comme ces derniers, élastique, mais sans sonorité.

Conservant sa fraîcheur en été, il ne produit pas, en hiver, la sensation de froid dont les tapis sont insuffisants à garantir les carreaux, l'asphalte et le ciment.

On conçoit aussi combien l'absence de joints facilite les nettoyages et les lavages qui ne laissent aucune humidité, le porphyrolithe n'étant pas hygrométrique et s'opposant à l'invasion des insectes.

Une application en a été faite au Petit-Palais des Champs-Élysées sur une superficie de 900 mètres carrés par M. Girault qui s'en est déclaré pleinement satisfait, et le jury de l'Exposition a décerné à ce produit une médaille d'or. Le porphyrolithe offre donc aux architectes, entrepreneurs et propriétaires un procédé de revêtements et planchers *sans joints* unissant à la résistance à la pression, à la cohésion, à l'incombustibilité, à l'imperméabilité, à la résistance aux influences atmosphériques, les avantages très appréciables de la légèreté, de la solidité, de l'inaltérabilité des nuances, et de l'économie, tout en étant mauvais conducteur de la chaleur, du froid et du son.

L'emploi du porphyrolithe est donc indiqué surtout dans les endroits où, par suite d'agglomérations, les lois de l'hygiène doivent être scrupuleusement observées, hôpitaux, hospices, écoles, lycées, pensionnats, hôtels, restaurants, administrations, fabriques, magasins, etc.

MM. Buronfosse et C^{ie} ont constitué à Paris, 13, rue Sainte-Cécile, une Société pour l'exploitation du porphyrolithe et ont établi à Lyon, pour les départements du Rhône, de l'Isère, de l'Ain, de la Savoie et de la Haute-Savoie, une agence générale, 54, cours Gambetta, où M. de Grousaz, ingénieur, est à même de fournir tous renseignements complémentaires sur cet intéressant produit, qui permet d'unir aux propriétés hygiéniques la solidité, les facilités d'application et l'aspect décoratif.

LES TAXES DE REMPLACEMENT D'OCTROI

et leurs effets sur la propriété bâtie et les corporations du bâtiment

On sait combien les nouvelles taxes de remplacement d'octroi frapperont lourdement la propriété bâtie et compromettront par cela même les intérêts des corporations du bâtiment.

La Société académique d'architecture s'est, à juste titre, pré-occupée de cette question, et son président a pris l'initiative de recommander, au nom de la Société, auprès de la municipalité, les réclamations des Chambres syndicales des architectes, des entrepreneurs et des régisseurs.

La Société académique ayant en outre décidé à l'unanimité, dans sa séance du 7 mars, d'adresser officiellement au syndicat en formation pour la défense des intérêts de la propriété bâtie, dont l'initiative est due à la Chambre syndicale des propriétés immobi-

lières de Lyon et de la banlieue, une délégation a été nommée avec la mission de défendre les intérêts professionnels, ainsi que ceux de toute la corporation du bâtiment, gravement compromis par le projet de loi sur les taxes de remplacement. Cette Commission est composée de MM. Chomel, Porte, Riotton, Desjardins, Thoubillon, Tarchier et Bellemain.

UN LOCAL POUR LES RÉUNIONS DE LA SOCIÉTÉ ACADEMIQUE D'ARCHITECTURE

Nous avons récemment parlé de la désaffectation du local jusqu'ici mis à la disposition de la Société académique d'architecture au palais des Arts, et des démarches faites par la Société, pour obtenir la salle des Réunions industrielles au palais du Commerce, au lieu de la salle proposée dans l'ancienne mairie du 5^e arrondissement. Cette autorisation a été refusée par le maire. La Société académique d'architecture a, en conséquence, délégué MM. Desjardins, Porte et Cateland, pour assister aux réunions provoquées par M. Cambon, président de la Société d'agriculture et sciences industrielles, dans le but d'étudier les voies et moyens de créer à Lyon un hôtel destiné aux Sociétés savantes, avec la participation des sociétés intéressées.

LA MÉDAILLE et les Récompenses du Salon.

Lundi 25 mars s'est livrée la bataille pour la grande médaille du Salon de 1901.

Deux candidats ayant chacun des titres très sérieux à cette haute distinction étaient en présence : MM. Euler et Yung.

Voici les résultats du premier tour de scrutin :

MM. Euler	53 voix.
Yung	41
Villard	14

Au second tour, aucun des candidats en présence, MM. Euler et Yung, n'ayant obtenu la majorité absolue, conformément au règlement la médaille n'est pas décernée cette année.

Les différents jurys de sections se sont réunis, mercredi 27 mars, au pavillon de Bellecour, pour procéder à l'attribution des récompenses.

Voici la liste des diplômes, médailles et mentions décernés :

ARCHITECTURE

Première médaille. — M. E. Cateland.

Deuxième médaille. — M. P.-J. Bissuel.

Rappel de deuxième médaille. — M. Méhu.

Troisième médaille. — MM. Marcon et Chaudier.

Première mention. — MM. Meysson et Bethenod.

PEINTURE

Diplôme d'honneur (à l'unanimité). — MM. Tardieu et Ca-choud.

Première médaille. — M. Alfred Bonne, Mlle Esprit, M. Les-pinasse.

Deuxième médaille. — MM. Alex et Tissot ; Mlle L. Humbert, M. Charreton, Mlle Moiselet.

Rappel de deuxième médaille. — M. Rogniat, Mlle Marguerite Brun, M. Jourdan, M. Rougier.

Troisième médaille. — MM. Beaussier, Tassier, Barbier, Per-rachon J., Mlle Soly, M. Comberousse, H. Guy, Braisaz, Mlle Næj, Mme Gauthier.

Rappel de troisième médaille. — M. Rouvière, Mlle Bovier-Lapierre.

Mention honorable. — Mlle Bouffier, Mlle Laurent, Mlle Nicolas, MM. Vuillaud, Bourge, Mlle Millioud, M. Peyrache, Mlle Bedel, M. Million, Mmes Sornay, Charlaix, MM. Veuillet, Klotz, Mmes Jayet, Girod, M. Compayré.

Rappel de mention. — M. Godien, Mlle Robert.

GRAVURE

Rappel de troisième médaille. — M. Ch. Raby.

Première mention. — M. P. Portes.

Deuxième mention. — M. J.-H. Chevalon.

Le jury de la section des arts décoratifs exprime sa vive satisfaction pour les résultats obtenus par le Comité d'administration encouragé par la municipalité. Il félicite les artistes exposants et a l'espoir de les voir venir nombreux, l'an prochain, affirmer la vitalité de cette heureuse tentative.

CONCOURS

ARCHITECTES DIOCÉSAINS

Un concours à l'effet de pourvoir à la nomination de quatre architectes diocésains aura lieu les 1^{er} mai et 2 octobre prochains, conformément aux prescriptions de l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, du 28 janvier 1884, inséré au *Journal officiel* du 31 du même mois.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'administration des cultes, 66, rue de Bellechasse.

AUXERRE

CONSTRUCTION DE LA SUPERSTRUCTURE MÉTALLIQUE D'UN MARCHÉ COUVERT

Un concours est ouvert par la ville d'Auxerre, entre tous les constructeurs français, pour la construction de la superstructure métallique d'un marché couvert.

Ce concours sera clos le 1^{er} juillet prochain à 6 heures du soir.

Les constructeurs qui désireraient concourir pourront se procurer le programme et les pièces du concours en adressant une demande au maire d'Auxerre.

NÉCROLOGIE

ADRIEN CHANCEL

L'abondance des matières de notre dernier numéro nous a obligés d'ajourner à aujourd'hui la notice sur Adrien CHANCEL dont nous venions d'apprendre la mort subite survenue à Perpignan où il arrivait en tournée d'inspection. Une carrière telle que celle d'Adrien Chancel mérite d'être retracée.

Né à Paris, en 1853, Adrien Chancel a été admis à l'Ecole des Beaux-Arts en 1869 et suivit les cours de MM. Constant Dufeux, Joyau et Moyaux. Ses succès y ont été nombreux. Il y remporta 16 médailles, les prix Jay, 1872; Rougevin, 1879; Jean Leclaire, Abel Blouet, Achille Leclère. Trois fois Logiste, il obtint le 2^e Grand Prix d'architecture en 1877 et le diplôme d'architecte en 1883.

Médaillé aux Salons de 1879 et 1884, bourse de voyage en 1881, titulaire du prix Duc, 3^e médaille à l'Exposition universelle de 1889, officier d'Académie en 1888, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1894, dans la dernière promotion signée par le président Carnot.

Adrien Chancel était, en outre, décoré de nombreux ordres étrangers.

Il s'était distingué aussi dans plusieurs concours publics et avait obtenu, notamment, une prime pour le monument commémoratif de Versailles; un 4^e prix pour le Palais des Beaux-Arts de Lille;

une prime au concours de l'Opéra-Comique en 1893, un 1^{er} prix pour la mairie d'Ivry en 1894, dont il fut d'ailleurs chargé de l'exécution.

Parmi les nombreux travaux exécutés sous sa direction, en outre des châteaux et constructions particulières, il y a à retenir la restauration de la cathédrale d'Auch, les façades du Palais de l'Elysée, la décoration de la salle de bal sur le jardin, des restaurations importantes à l'intérieur et la grille au bout du jardin, qui a été terminée en 1900.

Il n'est pas non plus sans intérêt de rappeler que M. Adrien Chancel avait eu une ingénieuse idée, qui consistait à transformer en grande place, de forme circulaire, le croisement de l'avenue Nicolas II et de l'avenue Marigny, à droite des Champs-Élysées et un peu en arrière.

D'après le projet de M. Chancel, sur cette place se serait élevée une grande colonne, de la hauteur de celle de la Bastille, surmontée d'une « République » de Barrias, au-dessous de laquelle devait veiller une « Ville de Paris » de Dalou. Le piédestal devait être orné de bas-reliefs allégoriques de Roty et de mosaïques, d'après les cartons de Jean-Paul Laurens.

Architecte diocésain, architecte voyer de la Ville de Paris, inspecteur des bâtiments civils, attaché à la Commission des monuments historiques, architecte en chef du Palais de l'Elysée et inspecteur de l'enseignement du dessin, Adrien Chancel était un dessinateur des plus remarquables. Doué d'un goût très sûr et d'un très réel sentiment de l'harmonie, il joignait à une grande élévation d'esprit une infinie bonté et une telle aménité que les sentiments de bonne camaraderie se sont accrus de l'estime et de la sympathie de ses confrères et collègues.

Aimable sans banalité, Adrien Chancel avait de vrais et chauds amis dans toutes les Sociétés qu'il fréquentait. Et elles étaient nombreuses.

Membre de la Société centrale des Architectes français; de la Caisse de défense mutuelle des architectes; de la Société des artistes français, du Jury du Salon, de l'Union syndicale; membre de la Section française, du Comité permanent international, des Congrès internationaux d'architectes, ses hautes qualités lui avaient fait confier par ses collègues le poste de président de la Société des architectes diplômés par le gouvernement.

L'architecture perd un artiste habile, consciencieux et dévoué, cruellement frappé en plein épanouissement de son talent.



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Enquête. — Fixation des alignements et du nivellement d'une partie du chemin vicinal ordinaire n° 136 « de Sainte-Geneviève ». Modification du nivellement d'une partie du chemin vicinal ordinaire n° 140 « de la Viabert ».

Il est ouvert une enquête sur le projet ci-dessus désigné.

En conséquence, les pièces de ce projet seront déposées pendant quinze jours consécutifs, depuis le lundi 25 mars 1901, dans les bureaux de l'état-civil du VI^e arrondissement de Lyon, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le Préfet, recevra dans lesdits bureaux pendant trois jours, les mardi 9, mercredi 10 et jeudi 11 avril 1901, de midi à 4 heures du soir, les observations ou oppositions que les intéressés auraient à produire.

Distinctions honorifiques. — L'*Officiel* vient de publier les pro-

motions et les nominations annuelles d'Instruction publique et d'Académie, auxquelles ont été jointes celles attribuées à l'occasion de l'Exposition.

Ont été promus officiers de l'Instruction publique : MM. ALLEMAND, architecte ordinaire des monuments historiques à Vienne (Isère); ARNAUD, architecte à Nîmes.

Parmi les officiers d'Académie figure M. DESJARDINS, architecte diocésain, dont le talent et la compétence reçoivent ainsi une trop modeste mais légitime récompense. Non moins que ses capacités professionnelles, son dévouement aux intérêts corporatifs justifient cette distinction; on sait en effet quelle part active M. Desjardins a prise aux travaux de la Société académique d'architecture comme vice-président, pendant le dernier exercice : très soucieux de la dignité et du prestige professionnels, M. Desjardins est au nombre de ceux qui ont la juste conception du rôle élevé de l'architecte et en donnent en toute occasion la preuve.

La même distinction a aussi été attribuée à M. GOUVERNE, maire de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, juge au Tribunal de commerce, un de nos entrepreneurs de charpente et de menuiserie dont les travaux sont considérables dans nombre de nos importantes constructions lyonnaises.

Viennent également d'être nommés officier d'Académie M. SEBELIN, architecte expert près les tribunaux de Grenoble; M. Marcellin ROULLET, architecte à Firminy; M. GABUT membre de la Société archéologique de Lyon, qui a collaboré à notre journal, en diverses occasions; MM. DOREL, ingénieur civil à Lyon; GROS, architecte à Alais; MICHAUD, architecte à Roanne; ROCHET, architecte à Bourg.

La *Construction Lyonnaise* est heureuse d'applaudir à ces justes distinctions.

Médailles d'honneur du travail. — *L'Officiel* du 25 mars publie la liste des médailles d'honneur du travail aux ouvriers, accordées à l'occasion du 1^{er} janvier. Nous y trouvons les noms suivants pour les industries de notre région qui nous concernent.

ARDÈCHE. — M. Delhomme (Augustin), menuisier dans la maison Binet et C^{ie}, à Annonay. — M. Escalier (Louis-Léopold), tailleur de pierres dans la maison Astier et Durand, à Pont-Aubenas.

ISÈRE. — M. Eveillant (Jules), serrurier dans la maison Neuvy, à Preuilly-sur-Claise.

JURA. — M. Gommeret (Jean-François), carrier dans la maison Javelle, à Champvans.

Jury d'État pour le département du Rhône. — Il est ainsi constitué pour la session de 1901 : *Président*, M. GUISE, conseiller prud'homme, fabricant de soieries; *membres*, MM. FOURNIER, FICHEL, CHABERT, DOUBLIER, DUSSOLIN, MOREL; *secrétaire*, M. GIRAUD; *secrétaire adjoint*, M. BARAULT.

Les candidats ouvriers d'art, réclamant la dispense de deux années de service militaire, prévue par l'article 23, paragraphe 3, de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, sont informés que la liste d'inscription est déposée au secrétariat du Conseil des prud'hommes du bâtiment et des industries diverses (Palais du Commerce) où ils peuvent se faire inscrire; la liste sera définitivement close le 6 avril prochain.

Les examens sont fixés au lundi 15 avril, à 8 heures du matin, salle du Conseil de prud'hommes.

Société des architectes diplômés. — Par suite du décès de M. Adrien Chancel, président, la composition du Bureau pour 1901 est modifiée comme suit :

Président, M. Louis BONNIER; *vice-présidents*, MM. Alphonse DEFASSE et Gabriel MORICE; *secrétaire-général*, M. Léon DAVOUST; *archiviste*, M. Aug. JALABERT; *trésorier*, M. Maurice POUPNEL; *secrétaires du Comité*, MM. Fernand GAUTIER, Maurice LABOURIE, Georges GUIARD.

Commission archéologique du « Vieux-Lyon ». — Le *Bulletin municipal officiel* du 31 mars publie l'arrêté suivant qui remonte, on le voit, à une époque assez reculée : « Par arrêté en date du 2 février 1901, ont été nommés membres de la Commission municipale du « Vieux-Lyon » : MM. CLAVEL, BEAUVISAGE, BOSSY, BIZET, CADET, MARIETTON, adjoints au maire; BLETON, secrétaire-économiste du Palais des Arts; DISSARD, GIRAUD, conservateurs aux Musées; HIRSCH, architecte en chef de la ville; MONVENOUX, conservateur du Palais du commerce; BENOIT (Louis), architecte; DE CAZENOVE, bibliophile; DREVET (Joannès), graveur; GEORGE, architecte; GUIGUE, archiviste du département; JAMOT, architecte; ROGNAT, architecte; TISSOT (Constant), clerc d'avoué.

Commission chargée de l'achat d'œuvres d'art figurant à l'Exposition de la Société lyonnaise des Beaux-Arts. — Le Conseil, dans sa séance du 12 mars a élu membres de cette Commission : MM. CADET, HOFFHERR, MERMILLON, BEAUVISAGE et MARIETTON.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans la 4^e section des terrains militaires déclassés (2^e et 3^e parties). — Ces travaux, comportant une dépense totale de 143.000 francs, sont répartis en 3 lots : terrassements et égouts, 64.000 francs; chaussées, 73.000 francs; éclairage, 6300 francs. Le Conseil a décidé qu'il serait fait une adjudication publique pour les deux lots : terrassements, égouts et chaussées, et que le 3^e lot, éclairage, serait confié à l'entrepreneur adjudicataire des fournitures d'éclairage.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans la 3^e section des terrains militaires déclassés. — Ce projet comporte la construction d'un égout du 4^e type et de deux égouts tubulaires pour assurer l'écoulement des eaux des nouvelles rues à ouvrir dans la 3^e section comprise entre la rue Paul-Bert et le fort Lamotte, et les travaux de terrassement à effectuer pour réaliser le nivellement adopté. Il donnera lieu à une adjudication publique dont le montant s'élève à 72.000 francs y compris 6041 fr. 20 pour travaux imprévus et frais de surveillance.

Terrains à construire. — Nous mentionnons les divers terrains suivants qui peuvent intéresser les constructeurs :

Près Lyon (tramway). Magnifique terrain de 90.000 mètres, clos de murs, très bien situé, pour constructions de villas. Sources abondantes. Vue superbe. Prix 40.000 francs. Occasion.

A Villeurbanne, terrain d'avenir, 25.000 mètres de terrain. Prix de 10 à 14 francs le mètre.

Près Genève. Parc de 38 hectares, avec eau, bois, belle vue, pour construction de villas, sur lignes de chemin de fer et tramways.

S'adresser à la Maison F. Ballay-Comte, commissionnaire en immeubles, 15, rue d'Algérie, Lyon.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 17 au 27 mars 1901.

Rues de la Charité et François-Dauphin. — Deux immeubles à loyer (de cinq étages). Propriétaire, Société immobilière lyonnaise (demande Chomel). Architecte, M. Chomel, 10, quai de Retz.

Route de Grenoble, 237. — exhaussement d'une maison. Propriétaire, M. Chaumeau, 237, route de Grenoble. Entrepreneur, M. Ledier.

Rue Séguin, 41. — Petite maison d'habitation. Propriétaire, M. Cassian. Architecte, M. Pras, rue Vendôme, 80.

Chemin du Moulin-à-Vent à Gerland, 44. — Maison. Propriétaire, M. Pichat, chemin du Moulin-à-Vent à Gerland, 44. Entrepreneur, M. Félix Petit, route de Vienne, 190.

Grande rue de Monplaisir, 7-1, et chemin de Villon. — Modifications à un immeuble existant et construction d'un autre immeuble. Propriétaire, M^{me} Nantard, rue Victor-Hugo, 22. Entrepreneur, MM. Nauche frères, 53, cours Gambetta.

Rue du Gazomètre, 15. — Bâtiment industriel. Propriétaire, Compagnie du Gaz de Lyon. Archit., MM. Chevallet et Burel, rue Constantine, 8

Quai Jayr, 46. — Démolition d'un immeuble et construction, sur l'emplacement, d'une maison à loyer de cinq étages. Architecte, M. Danthon, 16, quai de Retz.

Grande rue de la Guillotière, 165. — Maison à loyer. Propriétaire, M. Noguier-Viennois, 171, grande rue de la Guillotière. Entrepreneur, M. Alfred Piquiaud.

Boulevard de la Part-Dieu, 3. — Maison pour annexe à des bureaux. Propriétaire, Compagnie des mines d'anthracite de la Mure, 3, boulevard de la Part-Dieu.

Avenue des Ponts, 291. — Exhaussement d'un corps de bâtiment. Propriétaire, M. Bick, avenue des Ponts, 291. Architecte, M. Merlin, rue Saint-Maurice, 20.

Cours Henri, 41. — Maison de rapport. Propriétaire, M. Ravaut, cours Henri, 45. Architecte, M. Lacombe, rue Charlet, 60.

Rue Saint-Isidore. — Exhaussement d'une maison. Propriétaire, M. Ribaud, 6, rue du Plat.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 20 mars. — *Mairie de Lyon.* — Travaux de viabilité. — 1^{er} lot. Fourniture de bornes-fontaines et de 25 bouches d'arrosage. Montant des travaux, 5.993 fr. 10. Soumissionnaires : MM. Delogé frères, 15 p. 100 d'augmentation. — Mme veuve Pétaut et M. Bénassy, 2,65 p. 100. — Adjud., MM. Pérignon, Vinet et Cie, 8, quai de l'Hôtel, à Lyon, 4 pour 100 de rabais. — 2^e lot. Fourniture de 13 bornes-fontaines et de 14 bouches d'arrosage dans les 1^{er} et VI^e arrondissements. Montant des travaux, 3.528 fr. 14. Soumissionnaires : MM. veuve Pétaut et Bénassy, 2,65 p. 100. — Pérignon, Vinet et Cie, 2 p. 100. — Adjud., M. David, à Lyon, 4,95 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Fourniture de 5 bornes-fontaines et de 14 bouches d'arrosage dans les IV^e et V^e arrondissements. Montant des travaux, 2.315 fr. 90. Soumissionnaires : MM. Pérignon, Vinet et Cie, 2 p. 100. — David, 2,95 p. 100. — Adjud., MM. veuve Pétaut et Bénassy, à Lyon, 3 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 24 mars. — *Mairie de Bourbon-Lancy.* — Aménagement du champ de foire au moyen de bornes en fonte et de lisses en fer. Montant des travaux, 8.200 fr. Soumissionnaires : M. Devif, prix du devis. — MM. Rable, 8 p. 100. — Yves fils, 7 p. 100. — Adjud., M. Reparé à Bourbon-Lancy, 9 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 22 mars. — *Préfecture.* — Canal du Centre. Travaux d'amélioration. Remplacement de trois paires de portes d'écluses. Montant des travaux, 30.000 fr. — Soumissionnaires : MM. Magnard, gérant de la Société de Fourchambault, 15 p. 100. — Baudet, Donon et Cie, 5 p. 100. — Adjud., M. Louis Gailand, à Chalons-sur-Saône, 17 p. 100 de rabais.

Savoie (Haute-). — 19 mars. — *Préfecture.* — Travaux communaux. Cusy. Restauration de la maison d'école et aménagement d'eau. Montant des travaux, 15.079 fr. 15. Soumissionnaires : M. Hublaux, prix du devis. — MM. Perolini, 4 p. 100. — Port, 5 p. 100. — Serratrice, 12 p. 100. — Maillet, 19 p. 100. — Bognet, 1 p. 100. — Magnani, 8 p. 100. — Batadda, 8 p. 100. — Boggio, 12 p. 100. Adjud., M. Gibello, à Cusy, 22 p. 100 de rabais.

Savoie (Haute-). — 25 mars. — *Sous-préfecture de Saint-Julien.* — Travaux communaux. Chéné-en-Semine. Restauration à l'école. Soumissionnaires : M. Second Machitti, prix du devis. — MM. Duborgeal, 5 p. 100. — Carabelli, 1 p. 100. — Borget, 5 p. 100. — Charles Comole, 7 p. 100. — Magnani, 2 p. 100. Morel, 10 p. 100. — Fumaz, 9 p. 100. — Adjud., Emile Comole, à Frangy (Haute-Savoie), 14 p. 100 de rabais.

Savoie. — 20 mars. — *Mairie de Chambéry.* — Travaux communaux. Installation d'un entrepôt frigorifique aux abattoirs. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, dallages, enduits, etc. Montant des travaux, 5.899 fr. 98. Adjud., M. Antoine Perraton, à Chambéry, 15 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie, peinture, etc. Montant des travaux 5.339 fr. 92. Adjud., M. Delille, à Chambéry, 21 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ferronnerie et serrurerie. Montant des travaux, 6.270 fr. Adjud., M. Société de construction mécanique, à Cognin, 21 p. 100 de rabais. — Assainissement et amélioration du lycée de garçons. 1^{er} lot. Construction d'un égout collecteur et de canaux. Montant des travaux, 16.000 fr. Adjud., M. Victor Bernasconi, à Chambéry, 21 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Réfection des planchers et des couloirs. Montant des travaux, 5.600 fr. Adjud., M. Delille, 18 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Dimanche 21 avril, 11 h. — *Mairie des Sauvages.* — Agrandissement du cimetière et construction du portail d'entrée. Le montant des travaux est évalué, d'après le devis estimatif dressé par M. Desporte, architecte à Tarare, à la somme de 2.817 fr. 97, y compris 131 fr. 18 pour imprévus. Cautionnement provisoire, 150 fr.

Les plans, devis et cahier des charges sont déposés à la Mairie, où ils seront communiqués aux entrepreneurs concurrents. On pourra également en prendre connaissance chez M. Desporte, architecte à Tarare, rue Ronat, 3.

A cet effet, chaque concurrent, les Sociétés d'ouvriers français exceptées, sera tenu de présenter un certificat de capacité qui sera délivré dans l'année qui précèdera l'adjudication, par un ingénieur de l'Etat, un agent-voyer ou

un architecte connu, qui déclarera que ledit entrepreneur a exécuté des travaux sous sa direction et quels sont ces travaux. Les certificats devront être déposés, soit à la Mairie, soit dans le bureau de l'architecte, le 17 avril 1901, avant midi.

Rhône. — Lundi 6 mai, 2 h. — *Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône.* — 1^{er} lot. Chemin G. c. 9. Repose de bordures de trottoirs, établissement et réfection de rigoles, dans la traverse de Bourg-de-Thizy. Montant, 2.000 fr. Somme à valoir, 198 fr. 45. — 2^e lot. Chemin G. c. 20. Construction entre le bourg de Vaux et le pont de la Valla, sur la rivière de Vauxonne, sur une longueur de 1525 m. 25. Montant, 29.000 fr. Somme à valoir, 1.621 fr. 78. Cautionnement, 1.000 fr. — 3^e lot. Chemin G. c. 4 bis. Etablissement de caniveaux en pierre de taille dans la traverse de la ville de Beaujeu. Montant, 7.000 fr. Somme à valoir, 271 fr. 75. Cautionnement, 240 fr. — 4^e lot. Chemin G. c. 5 bis. Réfection de trottoirs avec rigoles pavées dans la traverse de la ville de Thizy. Montant, 6.700 fr. Somme à valoir, 245 fr. 90. Cautionnement, 220 fr. — 5^e lot. Ch. G. c. 6 bis. Etablissement de bordures de trottoirs et de rigoles en pavés d'échantillon dans la traverse de Gleizé. Montant, 5.700 fr. Somme à valoir, 316 fr. 50. Cautionnement, 200 fr. — 6^e lot. Chemin I. c. 18. Etablissement de trottoirs et rigoles dans la traverse de Villié-Morgon. Montant, 2.100 fr. Somme à valoir, 83 fr. 02.

Les devis et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à la sous-préfecture de Villefranche, où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 6 heures du soir.

Drôme. — Mercredi 10 avril, 2 h. — *Mairie de Valdrôme.* — Travaux sur chemins vicinaux. Chemin ordinaire n° 1. Construction entre le chemin d'intérêt commun n° 6 et Cheylard, sur 2.091 m. 80. Montant des travaux, 26.290 fr. A valoir, 2.910 fr. Total, 29.200 fr. Cautionnement, 800 fr.

Visa 8 jours avant l'adjudication par l'agent-voyer d'arrondissement de Die. Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'agent-voyer d'arrondissement.

Jura. — Lundi 22 avril, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Poligny.* — 1^{er} lot. Commune de Censeau. Réparation de la salle de mairie. Travaux évalués par le devis de M. Boisson, agent-voyer cantonal à Nozeroy. Montant du projet, 1.533 fr. 78. Somme à valoir, 189 fr. 54. Cautionnement, 80 fr. — 2^e lot. Commune des Chalesmes. Construction de fontaines (conduite et bassins en fonte). Travaux évalués par le devis de M. Jouffroy, agent-voyer cantonal aux Planches. Montant du projet, 8.261 fr. 16. Somme à valoir, 625 fr. 78. Cautionnement, 400 fr. — 3^e lot. Commune de Plasne. Entretien des puits communaux. Travaux évalués par le devis de M. Sauterey, architecte à Dôle. Montant du projet, 754 fr. 80. Somme à valoir, 206 fr. 46. Cautionnement, 40 fr.

Les devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise seront déposés au secrétariat de la sous-préfecture de Poligny, où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Loire. — Samedi 13 avril, 11 h. — *Sous-préfecture de Montbrison.* — Travaux sur chemins. 1^{er} lot. Boisset-Saint-Priest, Saint-Georges-Hauteville, et Saint-Romain-le-Puy. Chemin d'intérêt commun n° 9, d'Aurec à Montbrison. Construction entre Fontvial et l'origine de l'entreprise Sibaud, sur 1.290 m. Terrassements. Montant des travaux, 1.887 fr. 55. Chaussée. Montant des travaux, 4.520 fr. 43. Ouvrages d'art et démolitions. Montant des travaux, 421 fr. 54. Total, 8.000 fr. Cautionnement, 280 fr. — 2^e lot. Saint-Nizier-de-Fornas. Ch. d'int. com. n° 9, d'Aurec à Montbrison. Construction entre Mizerieq et Saint-Nizier-de-Fornas, sur 2.160 m. Terrassements. Montant des travaux, 7.005 fr. 30. Chaussée. Montant des travaux, 6.121 fr. 40. Ouvrages d'art. Montant des travaux, 3.247 fr. 44. A valoir, 625 fr. 86. Total, 17.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — 3^e lot. Saint-Didier-sur-Rochefort. Ch. d'int. com. n° 44 de Saint-Priest-la-Prugne. Construction entre la première et la deuxième limite de la Côte-en-Couzan, sur 2.371 m. 01. Terrassements. Montant des travaux, 6.262 fr. 75. Chaussée. Montant des travaux, 6.001 fr. 90. Ouvrages d'art. Montant des travaux 2.338 fr. 86. A valoir, 736 fr. 49. Total, 15.400 fr. Cautionnement, 659 fr. — 4^e lot. Essertines-en-Châteauneuf. Ch. vic. ord. n° 1, de Montbrison à Saint-Bonnet-le-Courreau. Construction entre Malleray et la limite de Montbrison, sur 3.153 m. 78. Terrassements. Montant des travaux, 6.421 fr. 35. Chaussée. Montant des travaux, 7.209 fr. 35. Ouvrages d'art. Montant des travaux, 1.188 fr. 93. A valoir, 880 fr. 37. Total, 15.700 fr. Cautionnement, 600 fr. — 5^e lot. Périgneux. Ch. vic. ord. n° 7 de la r. dép. n° 6 à Savignecq. 1^{er} Reconstruction d'une partie du chemin; 2^e Construction du dalot. Terrassements. Montant des travaux, 302 fr. Chaussée. Montant des travaux, 119 fr. 12. Ouvrages d'art. Montant des travaux, 1.313 fr. 29. A valoir, 265 fr. 59. Total, 2.000 fr. Cautionnement, 100 fr.

Visa par M. l'agent-voyer d'arrondissement huit jours avant l'adjudication. Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Samedi 20 avril, 9 h. — *Hôtel de ville de Saint-Etienne.* — Alimentation en eau. Aqueduc d'aménée de la dérivation des eaux du Lignon. Projet d'exécution du troisième lot de la conduite d'aménée en béton de ciment moulé (partie comprise entre le point 28 k. 939, près la Chapelle-d'Aurec, et la tête amont du souterrain de Maury, sur une longueur de 10.448 mètres). Travaux à l'entreprise : conduite d'aménée en béton de ciment moulé sur place, y compris regards et fouilles. Montant, 642.616 fr. 50. Ouvrages accessoires. Montant, 96.751 fr. 27. Total, 739.367 fr. 77. Somme à valoir, 40.632 fr. 23. Total général, 780.000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie de Saint-Etienne.

Savoie. — Samedi 13 avril, 10 h. — *Préfecture* — Route nationale n° 90, de Grenoble à Aoste. Rechargement de la chaussée entre le point, kil. 79.500 et 81.500 sur 2.000 m. Montant des travaux, 5.828 fr. A valoirs 2.172 fr. Total, 8.000 fr. Cautionnement, 250 fr. Frais, 60 fr.

Renseignements à la préfecture.

République Française. — Ville de Saint-Etienne

ALIMENTATION EN EAU

AQUEDUC D'AMENÉE

de la

DÉRIVATION DES EAUX DU LIGNON

PROJET D'EXÉCUTION

du

troisième lot de la conduite d'amenée
EN BÉTON DE CIMENT MOULÉ

(Partie comprise entre le point 28 k. 939, près la Chapelle-d'Aurec, et la tête amont du souterrain de Maury, sur une longueur de 10.448 mètres).

ADJUDICATION

à Saint-Etienne, en l'Hôtel de Ville

Le Samedi 20 Avril prochain, à 9 heures du matin, il sera procédé, en séance publique, par M. le Maire de Saint-Etienne, assisté de deux membres du Conseil municipal, en présence de M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées et de M. le Receveur municipal, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux d'exécution du 3^{ème} lot de la conduite d'amenée en béton de ciment.

Ces travaux sont évalués comme il suit :

Travaux à l'entreprise

Conduite d'amenée en béton de ciment moulé sur place, y compris regards et fouilles.	642.616 50	739.367 fr. 77
Ouvrages accessoires	96.751 27	
Somme à valoir	40.632 fr. 23	
Total général	780.000 fr. »	

Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie de Saint-Etienne

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS.

Lyon. — Dubuis, Ginot et Lavy, exécution de travaux d'infrastructure du chemin de fer d'Amplepuis à Saint-Vincent-de-Reins. Capital 30.000 francs. Durée de l'exécution des travaux. Siège social, cours Henri, 25.

Lyon. — Remilleux, Gelas et Gaillard, appareils de chauffage et de cuisine, fumisterie. Capital 60.000 fr. Durée 6 ans, du 1^{er} mars 1901. Siège social, cours Lafayette, 68.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

		les 100 kil.
Cuivre en lingots affiné	187 50	185 »
— en planche rouge	229 »	» »
— — jaune	180 »	177 50
Etain Banca en lingots	320 »	315 »
— Billiton et détroits en lingots	315 »	310 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon.	45 »	44 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	48 »	48 »
Zinc refondu 2 ^e fusion.	40 »	38 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	63 50	63 »
— — — Autres marques	62 50	63 »
Nickel brut pour fonderie	500 »	475 »
— laminé	600 »	575 »
Aluminium brut pour fonderie.	400 »	375 »
— laminé	500 »	475 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	21 »	» »
Fer à double T, AO	22 »	» »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus.	27 50	» »
Mercuré	700 »	750 »

SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Mardi 2, *Hænsel et Gretel*, qui sera joué pour la dernière fois; *la Navarraise*, avec M^{me} de Nuovina et M. Scaramberg.

Célestins. — Lundi 1^{er}, le *Misanthrope* et les *Deux Billets*, avec des sociétaires et des pensionnaires de la Comédie Française. — Mardi 2, *la Cagnotte*.

Théâtre Bouffes de la Scala. — Tous les soirs, *M'Amour*, une des pièces les plus amusantes du répertoire moderne, avec M^{lle} Barral et M. Hamilton, du Palais-Royal.

Casino des Arts. — Dernières représentations de *C'est Tapé !* et de son nouvel acte « Tout à l'œil », dont le succès ne se dément pas.

Eldorado. — Tous les soirs concert spectacle avec attractions, *Nos Poupous*, opérette.

Hippodrome de Villeurbanne, route de Crémieu. — Dimanche 7 et lundi 8 avril, à 1 h. 1/2, courses de steeple, military, et grandes courses internationales ou partie liée (trotting). — Pour les cartes, s'adresser au secrétariat, 15, place Bellecour.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY 4, Rue Gentil. — 26312

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VVE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS REFRACTAIRES & GRÉS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eaux et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

SABLE. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Dragage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravières, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES. — Fabrication générale de tous les produits céramiques employés dans la construction. Dépôt général, 85 quai Pierre-Scize à Lyon.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour Bâtimens. Seuls représentants à Lyon de la C^{ie} des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENT, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CEMENTS. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère); du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Valette-Viallard); succursale à Saint Etienne (Loire); Saint-Fons (Rhône).

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. Lattes suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; St-Fons, 9, quai St-Gobain.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône), Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CERAMIQUES. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées, Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Plâtres en ciment à prix réduits qualité exceptionnelle. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES. — Céramique pour décoration architecturale. Dépôt 85, quai Pierre-Scize, Lyon.

CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18-20, rue de la Claire LYONNAISE

PRODUITS RÉFRACTAIRES

Ancienne Maison Jean MILLIOZ *, Fondée en 1850

L. PÉRINEL NEVEU Successeur

A SAINT-CHRISTOPHE PAR LES ECHELLES (SAVOIE)

Propriétaire des Carrières, fournisseur des principales Aciéries de la Loire, du Nord et de l'Est.
Usines à Saint-Christophe et à Saint-Jean-de-Couz (Savoie)

BRIQUES RÉFRACTAIRES SILICEUSES, RÉSISTANT AUX PLUS HAUTES TEMPÉRATURES POUR :
Aciéries, Hauts Fourneaux, Fonderies, Forges, Laminiers, etc. — Verreries et Faïenceries

Briques spéciales pour Fours à Chaux et à Ciment

TERRES ET SABLES SILICEUX POUR CONVERTISSEURS BESSEMER
Poches et Creusets de Coulée. — Soles de Four, etc.

COULIS ET CEMENTS RÉFRACTAIRES

CARRELAGES ET REVÊTEMENTS

Entreprises pour Grandes Administrations, Hôpitaux,
Etablissements Religieux et Industriels, Châteaux, Villas.

TUILES
BRIQUES
BOISSEAUX,
WAGONS-LACOTE
et tous Produits de la

GRANDE TUILERIE DU RHÔNE
de Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône)

FAIENCINE ET PIERRES EN CIMENT COMPRIMÉ
de GENAIRON et GOYON, de Grèches (Saône-et-Loire)

Tuyaux en grès de Prost et Picard, à Givors

LYON — 2, place Meissonier — LYON
(ancienne place Saint-Pierre)

SAUTIER-THYRION
CARREAUX en grès de BOCH FRÈRES, de MAUBEUGE.
CARREAUX et PAVAGES de DEFANCE ET C^{ie} (Sarreguemines).
Bruns, noirs, rouges jaunes) Exiger la Marque DEFANCE.
CARREAUX de MARSEILLE et d'ORANGE.
CARREAUX en faïence pour revêtements.
CARREAUX en ciment.
TOMETTES de SALERNES.
PRODUITS DÉCORATIFS
FAIENCES de GILARDONI
et BRAULT de
CHOISY-LE-ROI

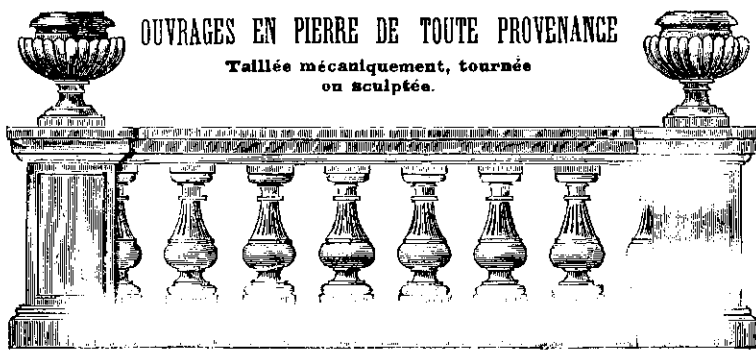
Demandez partout le " **THÉ DES MANDARINS** "
QUALITÉ SUPÉRIEURE

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Demandez partout l'**ÉLIXIR SAINT-PIERRE**
Liqueur de Table de première marque.

JOMAIN

12, rue des Ecluses Saint-Martin

PARIS

MÉDAILLE D'OR ET D'ARGENT

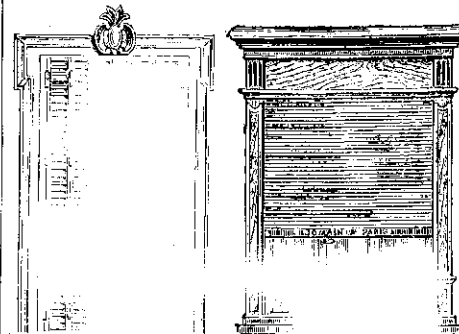
EXPOSITION UNIVERSELLE, PARIS 1900

Expositions Universelles Paris, 1867, 1878, 1889 Argent

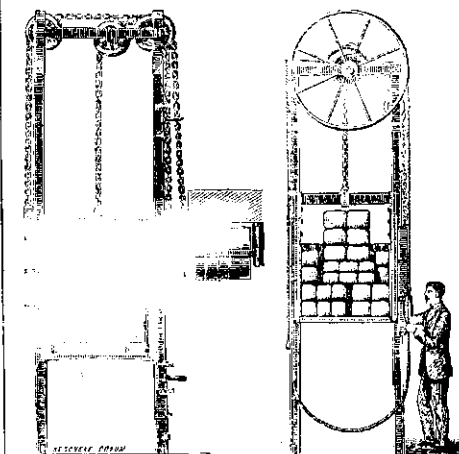
Expositions au Palais de l'Industrie, Paris

DIPLOME D'HONNEUR 1890. HORS CONCOURS 1895

Membre du Jury



Persiennes en fer Fermetures en acier ondul.



Persiennes en fer et fer et bois
(trois modèles différents)

Fermetures en tôle ondulée très silencieuses.
Fermetures mécaniques, ordinaires et à contre-poids.
Monte-charges à bras par corde de manœuvre.
Monte-charges à treuil à manivelle.
Monte-charges marchant au moteur ou électriques.
Monte-plais — Monte-voitures — Monte-personnes.
Demander l'albun de 98 pages (80 dessins)

E. MOLLARD

Agent commercial

17, rue de la République, 17, LYON

Téléphone 21-53

A VENDRE

202, rue Paul-Bert, centre industriel, à proximité de 2 lignes de Tramways, **USINE**, superficie 1200 mètres carrés, entièrement couverts, avec maison de trois étages sur façade pour bureaux ou appartements.

S'adresser

Usine **ROCHET & SCHNEIDER**
57, chemin Feuillat. — LYON

IMPRIMERIE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE
ANCIENNE MAISON PITRAT AINÉ

Alexandre REY, Successeur

4, rue Gentil, Lyon